

**LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR
DANS LE CADRE DE L'OUVERTURE D'UNE SUCCESSION**

Sur l'état civil

- Deux extraits d'acte de décès
 - Livret de famille du défunt
 - Coordonnées des héritiers
- Et s'il y a lieu :
- Contrat de mariage du défunt
 - Donation entre époux consentie par le défunt
 - Testament
 - Livret de famille des héritiers (ou photocopie)
 - Contrat de mariage des héritiers

Sur l'actif

- Titre(s) de propriété
- Statuts de société et bilan/réf.comptable
- Livret de Caisse d'Epargne ou de Caisse Nationale d'Epargne (tant du défunt que de son conjoint, si soumis au régime de la communauté)
- Référence des comptes bancaires en France ou à l'étranger (tant du défunt que de son conjoint, si soumis au régime de la communauté)
- Contrat d'assurance vie ou de capitalisation souscrit auprès de tout organisme financier, y compris ceux souscrits au profit de tierce personne
- Carte grise du (des) véhicule(s)/Valorisation argus
- Références des salaires et/ou pensions et/ou retraites du défunt

Sur le Passif

- Avis d'imposition ET dernière déclaration de revenus
- Factures courantes
- Références des emprunts en cours
- Aide sociale – Fonds nationale de solidarité
- Acte de caution

FOURNIR également tous renseignements sur :

- Les donations ou successions recueillies par le DEFUNT ou son conjoint pendant le mariage
- Toutes ventes de biens propres au cours du mariage
- Toutes donations consenties par le DEFUNT

Merci de prévoir le règlement par carte bleue de préférence d'une provision de 200 € lors du rendez-vous d'ouverture du dossier.

Nos collaborateurs

Armelle ALANOË
Angélique BRAGUE
Lenaïg BURGAUD
Christelle COMMUN
Audrey GUITTON
Charlène KERVIEL
Nadège LE BIDEAU
Marie MEUSCART
Assia MEBARKI

Comptabilité /Formalités

Sonia MORGADO
Valérie STOLL

Négociation Immobilière
François Tendron